



Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Dépôt au greffe du tribunal

de commerce de Dinant

le - 5 JAN. 2012

Le greffier en chef,
Greffe

Réser
au
Monit
belg



12012853

N° d'entreprise : 0444281873

Dénomination

(en entier) : **S.A. LES HAUTES BOULES**

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : 5575 Gedinne, Louette St. Denis n° 50

Objet de l'acte : Action nominative - Modification des statuts - Nominations

Extrait analytique de l'acte du Notaire Edgar HUPPERTZ, à la résidence de St.Vith, du trente décembre deux mille onze, déposé à l'enregistrement.

En vertu de cet acte s'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme « S.A. LES HAUTES BOULES », dont le siège social est établi à 5575 Gedinne, Louette St. Denis n° 50

L'assemblée a décidé comme suit :

Première résolution.

L'assemblée générale a constaté que la dernière assemblée générale modifiant les statuts avait lieu le 29 décembre 2005.

Deuxième résolution.

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité que dorénavant les 50 actions seront toutes des actions nominatives.

Elle a chargé le conseil d'administration

- de créer et gérer un registre des actionnaires
- de faire inscrire les actionnaires à ce registre contre remise de leurs actions
- de faire détruire lesdites actions.

L'assemblée générale a constaté que les actions n'ont jamais été imprimées, que le registre des actionnaires a été constitué immédiatement conformément aux dispositions du code des sociétés et les actionnaires confirment avoir reçu le certificat en exécution de l'article 465 dudit code.

Troisième résolution.

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de modifier les articles suivants des statuts :

Article 13, refonte

Les titres sont nominatifs ; ils portent un numéro d'ordre.

Ils sont inscrits dans un registre des actions nominatives tenu au siège social et dont tout actionnaire peut prendre connaissance.

Article 28, refonte

Les personnes inscrites au registre des actions ont droit de participer à l'assemblée générale.

Il est dressé par le conseil d'administration une liste de présence que tout actionnaire avant d'entrer à l'assemblée signera.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/01/2012 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge



Volet B - Suite

Quatrième résolution.

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de renouveler les mandats des trois administrateurs, savoir :

- René SCHRÖDER
- Raymunda HAAS
- Hubert SCHRÖER

pour une période de six ans prenant cours le 30 décembre 2011. Ils ont accepté leur mandat.

L'assemblée suspendue, le conseil d'administration s'est réuni, qui a nommé à l'unanimité:

- comme Président du Conseil : Monsieur René SCHRÖDER
 - comme administrateur délégué : Madame Raymunda HAAS et Monsieur René SCHRÖDER
- tous pour la durée de leur mandat d'administrateur.
Ils ont accepté leur mandat.

Pour extrait analytique,

Edgar HUPPERTZ
Notaire

Acte déposé en même temps : expédition de l'acte, statuts coordonnés.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/01/2012 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature